

MIV Holdings S.A., Luxembourg	4211	Rinascita Holding Intl. S.A., Grevenmacher	4187
Murada S.A., Luxembourg	4220	Rinascita Holding Intl. S.A., Grevenmacher	4188
ND Capital S.A., Luxembourg	4221	Rinascita Holding Intl. S.A., Grevenmacher	4188
Nisoca Holding S.A., Luxembourg	4222	Rinascita Holding Intl. S.A., Grevenmacher	4188
Noral Holding S.A., Luxembourg	4222	Rinascita Holding Intl. S.A., Grevenmacher	4188
Nuep Holdings, S.à r.l., Luxembourg	4181	Rinascita Holding Intl. S.A., Grevenmacher	4189
Océan-Tours, S.à r.l., Luxembourg	4207	Rinascita Holding Intl. S.A., Grevenmacher	4189
Oldalinvest S.C.A., Luxembourg	4224	Rinascita Holding Intl. S.A., Grevenmacher	4189
Only Keys, S.à r.l., Luxembourg	4220	Rinascita Holding Intl. S.A., Grevenmacher	4189
Pâtisserie-Confiserie Hoffmann Jean-Marie, S.à r.l., Luxembourg	4207	Rinascita Holding Intl. S.A., Grevenmacher	4189
Peinture Geimer S.A., Luxembourg	4206	Rolal - Commercial & Design S.A., Mamer	4221
Peinture Geimer S.A., Luxembourg	4206	Rolal - Commercial & Design S.A., Mamer	4221
Photo Studio Delta Fernande Jourdain, S.à r.l., Differdange	4210	Roudeneck, S.à r.l., Luxembourg	4223
Piocheur Luxembourg S.A., Howald	4211	Ruwa, S.à r.l., Rumelange	4224
Piocheur Luxembourg S.A., Howald	4211	Samsim S.A.H., Luxembourg	4182
Piocheur Luxembourg S.A., Howald	4211	Saris S.A., Luxembourg	4224
PKS Media, S.à r.l., Luxembourg	4212	Scancargo S.A., Sandweiler	4223
Print Service, S.à r.l., Luxembourg	4221	Scancargo S.A., Sandweiler	4223
Proxi Finance S.A., Luxembourg	4179	Semisteel S.A., Luxembourg	4224
Rick Shop, S.à r.l., Luxembourg	4222	SGG Experts-Comptables S.A., Luxembourg	4223
Rinascita Holding Intl. S.A., Grevenmacher	4187	Taagid S.A., Luxembourg	4195
Rinascita Holding Intl. S.A., Grevenmacher	4187	Trascania Holding S.A., Luxembourg	4180
		Tuttogratis S.A., Luxembourg	4209
		Vato International S.A.H., Luxembourg	4187

EURL HitStorm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 94.228.

L'an deux mille cinq, le premier septembre, Monsieur Michaël Kiffel, né le 31 juillet 1968 à Metz (France), domicilié 53, rue de Verdun à F-54800 Mars la Tour, agissant en tant que gérant de la S.à r.l., EURL HitStorm, a déclaré que le siège social de la société est désormais établi à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

M. Kiffel.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00679. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078683.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

HSBC PROTECTED FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.372.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 juillet 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Marc-André Bechet, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Simeon Brown, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT HONG KONG LIMITED, 10th floor, Citibank Tower, 3, Garden Road, Central, Hong Kong;

Monsieur Andrew John Goulding, Product Manager, HSBC FUND ADMINISTRATION (JERSEY) LTD, PO Box 26, 28/34 Hill Street, St Helier, Jersey JE4 8NR, Channel Islands;

Monsieur Bryan Greener, Head of Product Development, HSBC ASSET MANAGEMENT LTD, Product Development Department, 21st Floor, 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. B 103.590, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour HSBC PROTECTED FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078779.3/1126/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

PROXI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.959.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005. Signature.
(078295.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

AZIMUTH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.971.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005. Signature.
(078297.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MATERIAL SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.305.

Le bilan pour la période du 22 décembre 1997 au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005. Signature.
(078302.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MATERIAL SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.305.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005. Signature.
(078283.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MATERIAL SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.305.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005. Signature.
(078284.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MATERIAL SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.305.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005. Signature.
(078286.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MATERIAL SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.305.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

Signature.

(078288.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MATERIAL SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.305.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

Signature.

(078290.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MATERIAL SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.305.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

Signature.

(078292.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

TRASCANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.986.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

Signature.

(078298.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

CLARINS GROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.384.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

Signature.

(078300.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ARDOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 80.570.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078540.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

NUEP HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 98.146.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(078372.3/631/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**ERGOSHOP BENELUX S.A., Société Anonyme,
(anc. FRALUX HOLDING S.A.).**

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.
R. C. Luxembourg B 31.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERGOSHOP BENELUX S.A. (anc. FRALUX HOLDING S.A.)

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078513.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

E.E.C., EUROPEAN EMISSIONS CONTROL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 89.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07380, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E.E.C., EUROPEAN EMISSIONS CONTROL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078516.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

EUROPE MACHINES OUTILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 94.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07382, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPE MACHINES OUTILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078519.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ANCHORAGE VENTURE LAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 99.225.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(078535.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

EXPERTISE INFORMATIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07383, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXPERTISE INFORMATIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078520.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SAMSIM S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.853.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 janvier 2004

Lors de son Assemblée générale extraordinaire, le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur François Thill, expert-comptable, résidant à L-8041 Strassen, 196, rue des Romains et de Monsieur John Kartheiser, fiscaliste, résidant au 6, rue Fernand Mertens, L-2148 Luxembourg au poste d'administrateurs et nomme en remplacement Monsieur Roland De Cillia, résidant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, et Monsieur Jeannot Diderrich, résidant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon pour une durée de six années.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078521.3/510/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

IXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.665.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour IXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(078522.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

CYGNUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.227.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 1^{er} juin 2001

Les mandats d'administrateurs de Madame Anne Martens, de Madame Ginette Dousseau et de Monsieur Marc Molitor sont reconduits pour un nouveau terme de six ans.

Le mandat de commissaire aux comptes d'EUROFIDUCIAIRE S.A. est reconduit pour un nouveau terme de six ans.

Les mandats des administrateurs et de commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour extrait conforme

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078551.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

LAUVEMPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 135, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 82.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07392, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAUVEMPART S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078545.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

LAUVEMPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 135, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 82.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07394, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAUVEMPART S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078547.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

LAUVEMPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 135, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 82.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAUVEMPART S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078562.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

FLASH LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 41.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLASH LUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078523.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

EUROSQUARE 3 TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04345, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

A. Schwachtgen

Notaire

(078525.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

HRO 13 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 77.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04347, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

A. Schwachtgen

Notaire

(078526.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MERRILL LYNCH GLOBAL INVESTMENT SERIES, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné relatif au fonds commun de placement MERRILL LYNCH GLOBAL INVESTMENT SERIES, pour lequel MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY agit en tant que société de gestion, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, sous la référence LSO-BH07168, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY

Signature

(078527.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**GAIR, GERANCE ADMINISTRATIVE D'IMMEUBLES RESIDENTIELS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 70, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 56.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07385, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAIR, GERANCE ADMINISTRATIVE D'IMMEUBLES RESIDENTIELS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078530.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

CORPORATE AND TECHNOLOGICAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 78.003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(078534.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

BERTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 87.651.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078544.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

GARAGE FELZ A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Dippach-Gare, 26, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 74.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07387, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE FELZ A., S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078536.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ANOSOC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.107.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(078537.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

JACOB FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 60, Um Beil.
R. C. Luxembourg B 13.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07389, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JACOB FRERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078539.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

JOHN DRIEGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 37, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07391, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOHN DRIEGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078543.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

CADEL FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 102.483.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(078550.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

KALIFI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.648.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour la Société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(078546.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

KALIFI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.648.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour la Société

Signature

(078548.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

KALIFI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.648.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour la Société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(078549.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

C.I.M., CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.535.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078552.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

DESROCHES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.288.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078555.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

VATO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.614.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 mai 2004

Les mandats d'administrateurs de Madame Dominique Farys, de Monsieur Joël Wengler et de Madame Catherine Tissier sont reconduits pour un nouveau terme de six ans.

Le mandat de commissaire aux comptes d'EUROFIDUCIAIRE S.A. est reconduit pour un nouveau terme de six ans.

Les mandats des administrateurs et de commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour extrait conforme
EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078553.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

DORAZINE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.096.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(078556.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**RINASCITA HOLDING INTL. S.A., Société Anonyme,
(anc. FORCING INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(078561.3/1218/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**RINASCITA HOLDING INTL. S.A., Société Anonyme,
(anc. FORCING INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(078563.3/1218/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**RINASCITA HOLDING INTL. S.A., Société Anonyme,
(anc. FORCING INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(078565.3/1218/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**RINASCITA HOLDING INTL. S.A., Société Anonyme,
(anc. FORCING INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(078567.3/1218/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

RINASCITA HOLDING INTL. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(078570.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

RINASCITA HOLDING INTL. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(078668.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

RINASCITA HOLDING INTL. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(078665.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

RINASCITA HOLDING INTL. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(078659.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

RINASCITA HOLDING INTL. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(078662.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

RINASCITA HOLDING INTL. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(078671.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

RINASCITA HOLDING INTL. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(078676.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

RINASCITA HOLDING INTL. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(078657.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**GIAN BURRASCA S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. GIAN BURRASCA S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.396.

L'an deux mille cinq, le trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIAN BURRASCA S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 76.396

constituée par acte reçu par le notaire Delvaux en date du 31 mai 2000, publié au Mémorial C du 18 octobre 2000, N° 764.

L'assemblée est présidée par M. Davide Murari, employé privé, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Sabine Reizer, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Sergio Vandì, employé privé, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- Suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

- Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

- Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour l'adapter à la résolution ci-dessus de sorte que l'article 1^{er} des statuts se lira dorénavant comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de GIAN BURRASCA S.A.H.

3. Augmentation de capital d'un montant de EUR 670.000,- (six cent soixante-dix mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) à EUR 800.000,- (huit cent mille euros), par la création de 67.000 (soixante-sept mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

4. Exercice par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel en faveur de l'actionnaire majoritaire.

5. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un actionnaire.

6. Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 août 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

7. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater

authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

8. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 800.000,- (huit cent mille euros), représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 août 2010, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

9. Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

10. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2005, se tiendra le dernier lundi du mois de juin 2006 à 10.00 heures.

11. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime et séparé, les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et par là, de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de GIAN BURRASCA S.A.H.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 670.000,- (six cent soixante-dix mille euros),

en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) à EUR 800.000,- (huit cent mille euros),

par la création de 67.000 (soixante-sept mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

Souscription

Alors sont intervenus aux présentes, les actionnaires existants, savoir:

1. ACT GT LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands,
 2. BIND GT LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands, ici représentés par M. Sergio Vandi, préqualifié,
- en vertu de 2 (deux) procurations datées du 2 août 2005.

Les comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 67.000 (soixante-sept mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), qu'elles libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 670.000,- (six cent soixante-dix mille euros), et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société,

- BIND GT LIMITED, précitée, représentée comme dit ci-avant, déclare avoir utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire à la susdite augmentation de capital, au prorata de une action qu'elle détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, la société ACT GT LIMITED, avec des fonds appartenant à cette dernière.

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 67.000 (soixante-sept mille) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 août 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises, de sorte que l'article 5 des statuts aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 800.000,- (huit cent mille euros), représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 août 2010, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier lundi du mois de juin de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2005, se tiendra le dernier lundi du mois de juin 2006 à 10.00 heures.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à EUR 8.890,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, Notaire le présent acte.

Signé: D. Murari, S. Reizer, S. Vandt, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, vol. 149S, fol. 58, case 12. – Reçu 6.700 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier blanc, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

J. Delvaux.

(079683.3/208/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

ESSENTIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.I. Langwies.

R. C. Luxembourg B 110.368.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Catherine Lecoq, esthéticienne, demeurant à L-6133 Junglinster, Cité Kremerich, 18.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes:

Titre I. - Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ESSENTIEL, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon d'esthéticienne.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chaque associé a la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Junglinster.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Mademoiselle Catherine Lecoq, esthéticienne, demeurant à L-6133 Junglinster, Cité Kremerich, 18.

Le capital social peut, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible peut être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies II, ZI Langwies.

2.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Catherine Lecoq, esthéticienne, née à Luxembourg, le 15 juillet 1983, demeurant à L-6133 Junglinster, Cité Kremerich, 18.

3.- La gérante est investie de tous pouvoirs de gestion.

4.- La société est engagée en toutes circonstances, en ce y compris vis-à-vis des tiers, par la seule signature de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Lecoq, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2005, vol. 532, fol. 68, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2005.

J. Seckler.

(079968.3/231/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

TAAGID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 110.372.

—

STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

2. La société KNIGHT BUSINESS INC, avec siège social à Road Town Tortola, R.G. Hodge Piazza 2nd floor, Upper Main Street, Wickhams Cay numéro 1 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de Commerce de Tortola (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro IBC 418875,

ici dûment représentée par Maître Eyal Grumberg, préqualifié.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de TAAGID S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1. La société KNIGHT BUSINESS INC, prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. Maître Eyal Grumberg, préqualifié, une action.	<u>1</u>
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare;
 - b) Maître Nicolas Bannasch, avocat, né à Wuppertal (Allemagne), le 17 octobre 1964, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare;
 - c) Maître Sanae Igri, avocat, née à Mont-Saint-Martin (France), le 5 septembre 1980, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Mathieu Feldmann, juriste, né à Strasbourg (France), le 22 février 1976, demeurant à F-67000 Strasbourg, 25, rue Geiler (France).
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
5. Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
6. Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2005, vol. 532, fol. 72, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2005.

J. Seckler.

(079974.3/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

DREAMLINER LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 110.392.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the eighteenth of August.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) PERMIRA EUROPE III L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Richard Behmer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 17, 2005.
- 2) PERMIRA EUROPE III L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Richard Behmer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 17, 2005.
- 3) PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO. KG a German limited partnership registered with the commercial register at the lower court of Munich under registration number HRA 82707 pursuant to the provisions of the German Commercial Code (Handelsgesetzbuch) having its registered office at 10, Kardinal Faulhaber Strasse, Fünf Höfe, D-80333 Munich, acting by its managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Richard Behmer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 17, 2005.
- 4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its administrator PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Richard Behmer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 17, 2005.

5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Richard Behmer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 17, 2005.

The said powers of attorneys, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in her here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of DREAMLINER LUX, S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. - Share capital, Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100,000.-) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of fifty Swiss Francs (CHF 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. - Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. A manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss,

damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

PERMIRA EUROPE III L.P.1	498
PERMIRA EUROPE III L.P.2	1,436
PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO KG.	19
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME.....	12
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED.....	35
Total	2,000

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Valuation

For registration purposes the share capital is valued at sixty-four thousand five hundred and seventy-four Euro forty-five cent (64,574.45).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Ms Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal (Fr), with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;
 - b) Mr Laurence McNairn, born on July 11, 1955 in Glasgow (Scotland), with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL;
 - c) Mr Alistair Boyle, born on June 13, 1976 in Glasgow (Scotland), with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL;
 - d) Mr Jörg Rockenhäuser, born on June 13, 1966 in Ratingen, with professional address at Clemensstraße 9 / Falkstraße 5, D-60487 Frankfurt am Main.
3. The following person is appointed as auditor of the company for an indefinite period:
PWC Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) PERMIRA EUROPE III L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représentée par Richard Behmer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 17 août 2005;
- 2) PERMIRA EUROPE III L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représentée par Richard Behmer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 17 août 2005;
- 3) PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO. KG un limited partnership allemande inscrit au registre de commerce de la Cour inférieure de Munich sous le numéro HRA 82707 conformément aux dispositions du Code de Commerce allemand (Handelsgesetzbuch), ayant son siège social au 10, Kardinal Faulhaber Strasse, Fünf Höfe, D-80333 Munich, agissant par son managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représentée par Richard Behmer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 17 août 2005;
- 4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par son administrateur PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représentée par Richard Behmer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 17 août 2005;
- 5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nommée PERMIRA NOMINEES LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représentée par Richard Behmer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 17 août 2005.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

A. - Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DREAMLINER LUX, S.à r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne;
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. - Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille francs suisses (CHF 100.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. - Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimilé, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconviénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. - Exercice social, Bilan, Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

PERMIRA EUROPE III L.P.1	498
PERMIRA EUROPE III L.P.2	1.436
PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO KG.....	19
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME.....	12
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED.....	35
Total	2.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent mille francs suisses (CHF 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à soixante-quatre mille cinq cent soixante-quatorze euros quarante-cinq cents (64.574,45).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ trois mille (3.000,-) euros.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Madame Séverine Michel, née 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;
 - b) Monsieur Laurence McNairn, né le 11 juillet 1955 à Glasgow (Ecosse), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL;
 - c) Monsieur Alistair Boyle, né le 13 juin 1976 à Glasgow (Ecosse), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL;
 - d) Monsieur Jörg Rockenhäuser, né le 13 juin 1966 à Ratingen, avec adresse professionnelle à Clemensstraße 9 / Falkstraße 5, D-60487 Frankfurt am Main.
3. La personne suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée:

PWC Luxembourg, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Behmer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, vol. 25CS, fol. 35, case 10. – Reçu 646,70 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

A. Schwachtgen.

(080433.3/230/476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

LORMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 89.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07396, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LORMAN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078566.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

LOR SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 132, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 68.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07398, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOR SECURITY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078568.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MALAGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3548 Dudelange, 39, rue Ribeschpont.

R. C. Luxembourg B 75.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07399, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALAGO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078572.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MAP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 35, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 64.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078574.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ELODELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 93.028.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(078575.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

HRO 14 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 77.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04348, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

A. Schwachtgen

Notaire

(078576.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ENAËLLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 93.032.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(078577.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PEINTURE GEIMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 62.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEINTURE GEIMER S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078582.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PEINTURE GEIMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 62.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07410, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEINTURE GEIMER S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078583.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MBH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 79.758.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07401, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MBH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078578.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

OCEAN-TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 13, rue Pierre Hentges.
R. C. Luxembourg B 49.491.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07405, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCEAN-TOURS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078579.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

HRO 15 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 77.414.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04349, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

A. Schwachtgen

Notaire

(078580.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PATISSERIE-CONFISERIE HOFFMANN JEAN-MARIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 200, rue d'Iltzig.
R. C. Luxembourg B 38.053.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07407, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATISSERIE-CONFISERIE HOFFMANN JEAN-MARIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078581.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

FIDIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 87.650.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078584.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

GARAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 101.490.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078585.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

GLOBAL HOTEL DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 10.603.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078586.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

GRC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 101.843.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(078587.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

H2O INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.449.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078588.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

AICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 30.530.

Extrait de la décision du gérant prise le 30 août 2005

Le gérant décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

AICE, S.à r.l.,
C/O Mariette Toussaint,
26, rue Philippe II,
L-2340 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

M. Toussaint

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00643. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078680.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

EDEKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 11.066.

En application de l'article 314 de la section XVI de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, EDEKA INTERNATIONAL S.A., qui est société mère et en même temps une entreprise filiale, est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion du fait que sa propre entreprise mère, EDEKA ZENTRALE AKTIENGESELLSCHAFT, Berlin und Hamburg, relève du droit d'un Etat Membre de la Communauté Européenne et que toutes les conditions dudit article 314 sont réunies.

Les comptes annuels consolidés de EDEKA ZENTRALE AKTIENGESELLSCHAFT, le rapport de gestion des comptes consolidés et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005. Signature.
(078589.3/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

KALGAN COMPAGNIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.094.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(078590.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

KAMARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 87.652.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(078591.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

KIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.489.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078592.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

TUTTOGRATIS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.521.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Signature.

(078593.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

H.B.P. (HOLDING) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.872.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078594.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PHOTO STUDIO DELTA FERNANDE JOURDAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4633 Differdange, 9, rue de la Grève Nationale.
R. C. Luxembourg B 88.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07412, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHOTO STUDIO DELTA FERNANDE JOURDAIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078595.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

IGICORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.277.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(078596.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ITALYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.046.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(078597.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MAYENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.049.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(078604.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PIOCHEUR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 33.783.

Les comptes annuels au 26 janvier 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07413, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIOCHEUR LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078598.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PIOCHEUR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 33.783.

Les comptes annuels au 25 janvier 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07414, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIOCHEUR LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078601.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PIOCHEUR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 33.783.

Les comptes annuels au 24 janvier 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07415, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIOCHEUR LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078603.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MACOGEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 87.678.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Signature.

(078599.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MIV HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.038.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(078605.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PKS MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 110.393.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the seventeenth of August.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) PERMIRA EUROPE III L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 16, 2005.
- 2) PERMIRA EUROPE III L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 16, 2005.
- 3) PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO. KG a German limited partnership registered with the commercial register at the lower court of Munich under registration number HRA 82707 pursuant to the provisions of the German Commercial Code (Handelsgesetzbuch) having its registered office at 10, Kardinal Faulhaber Strasse, Fünf Höfe, D-80333 Munich, acting by its managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 16, 2005.
- 4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its administrator PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 16, 2005.
- 5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 16, 2005.
- 6) KKR EUROPEAN FUND, Limited Partnership, registered in Alberta, Canada, under the number LP8470528, acting by its general partner, KKR ASSOCIATES EUROPE, Limited Partnership, acting on its turn by its general partner, KKR EUROPE LIMITED, having its registered office at c/o Eeson & Woolstencroft LLP, 500, 603 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York, on August 16, 2005.
- 7) KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), Limited Partnership, registered in Alberta, Canada under the number LP10191716, acting by its general partner, KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS), Limited Partnership, acting on its turn by its general partner, KKR MILLENNIUM LIMITED, having its registered office at c/o Eeson & Woolstencroft LLP, 500, 603 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York, on August 16, 2005.

The said powers of attorneys, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in her here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which she deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of PKS MEDIA, S.à r.l (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures,

promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. - Share capital, Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. - Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of four members at least, who need not be partners of the Company and who are either Class A managers or Class B Managers.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

Each shareholder or group of shareholders representing at least forty percent of the subscribed share capital shall be entitled to propose its candidates to the general meeting of shareholders for their appointment as class A managers respectively class B managers.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election, it being understood that such manager is to be presented in the same manner as the manager whose mandate became vacant.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly at a meeting of the board of managers only if at least a majority of the managers is present or represented and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting and at least by the vote of one class A manager and one class B manager.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by one class A manager jointly with one class B manager.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by one class A manager jointly with one class B manager.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

PERMIRA EUROPE III L.P.1	62
PERMIRA EUROPE III L.P.2	180
PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO KG	2
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME	2
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED	4
KKR EUROPEAN FUND, Limited Partnership.	188
KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), Limited Partnership	62
Total	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand six hundred Euro (EUR 2,600.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

Class A managers:

- a) Ms Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal (Fr), with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;
- b) Mr Laurence McNairn, born on July 11, 1955 in Glasgow (Scotland), with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL.

Class B managers:

- a) Mr Stefan Weckermann, born on October 17, 1966 in Sorengo, Switzerland, with professional address at 61, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- b) Mr Dominic Murphy, born on March 14, 1967 in Guilford, United Kingdom, with professional address at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD.

3. The following person is appointed as auditor of the company for an indefinite period:

PWC Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) PERMIRA EUROPE III L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 16 août 2005.
- 2) PERMIRA EUROPE III L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 16 août 2005.
- 3) PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO. KG un limited partnership allemande inscrit au registre de commerce de la Cour inférieure de Munich sous le numéro HRA 82707 conformément aux dispositions du Code de Commerce allemand (Handelsgesetzbuch), ayant son siège social au 10, Kardinal Faulhaber Strasse, Fünf Höfe, D-80333 Munich, agissant par son managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 16 août 2005.
- 4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par son administrateur PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 16 août 2005.
- 5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nommé PERMIRA NOMINEES LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 16 août 2005.
- 6) KKR EUROPEAN FUND, Limited Partnership, enregistrée à Alberta, Canada, sous le numéro LP8470528, agissant par son general partner, KKR ASSOCIATES EUROPE, Limited Partnership, agissant à son tour par son general partner, KKR EUROPE LIMITED, ayant son siège social à c/o Eeson & Woolstencroft LLP, 500, 603 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 16 août 2005.
- 7) KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), Limited Partnership, enregistrée à Alberta, Canada sous le numéro LP10191716, agissant par son general partner, KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS), Limited Partnership, agissant à son tour par son general partner, KKR MILLENNIUM LIMITED, ayant son siège social à c/o Eeson & Woolstencroft LLP, 500, 603 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 16 août 2005.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elle agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. - Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PKS MEDIA, S.à r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne;
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. - Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. - Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société et sont soit gérants de classe A soit gérants de classe B.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

Chaque associé ou groupe d'associés représentant au moins quarante pour cent du capital social de la Société présente ses candidats à l'assemblée générale des associés pour leur nomination en tant que gérants de classe A respectivement gérants de classe B.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés, étant entendu que ce gérant sera présenté de la même manière que celui dont le mandat est devenu vacant.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion et avec au moins la voix d'un gérant de classe A et celle d'un gérant de classe B.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion ou conjointement par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou conjointement par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. - Exercice social, Bilan, Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

PERMIRA EUROPE III L.P.1	62
PERMIRA EUROPE III L.P.2	180
PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO KG	2
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME	2
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED	4
KKR EUROPEAN FUND, Limited Partnership	188
KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), Limited Partnership	62
Total	500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille six cents (2.600,-) euros.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- a) Madame Séverine Michel, née 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;
- b) Monsieur Laurence McNairn, né le 11 juillet 1955 à Glasgow (Ecosse), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL.

Gérants de classe B:

- a) Monsieur Stefan Weckermann, né le 17 octobre 1966 à Sorengo, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 61, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- b) Monsieur Dominic Murphy, né le 14 mars 1967 à Guilford, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD.

3. La personne suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée:

PWC Luxembourg, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, vol. 25CS, fol. 35, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

A. Schwachtgen.

(080434.3/230/514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

JESADA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.218.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078600.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MURADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.486.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078606.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ONLY KEYS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 99.149.

L'an deux mille cinq, le premier septembre, Monsieur François Jolin, né le 24 mars 1970 à Metz (France), domicilié 30 bis, rue Principale, F57530 Ars-Laquenexy, agissant en tant que gérant de la S.à r.l., ONLY KEYS, a déclaré que le siège social de la société est désormais établi à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

F. Jolin

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00673. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078681.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

FEBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.245.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078607.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ND CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 104.249.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(078608.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PRINT SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 64, rue Baudouin.
R. C. Luxembourg B 10.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07416, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRINT-SERVICE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078609.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ROLAL - COMMERCIAL & DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8218 Mamer, 1, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 53.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07419, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROLAL - COMERCIAL & DESIGN S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078615.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ROLAL - COMMERCIAL & DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8218 Mamer, 1, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 53.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07420, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROLAL - COMERCIAL & DESIGN S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078616.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

NISOCA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.291.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(078610.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

LUXOPART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.304.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078611.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

RICK SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.
R. C. Luxembourg B 87.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07417, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICK SHOP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078612.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

NORAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.488.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(078613.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

EURA 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.200.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURA 2000 S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

(078619.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

DENDRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.445.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

(078614.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SGG EXPERTS-COMPTABLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.482.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG EXPERTS-COMPTABLES S.A.

C. Schlessler

Administrateur-Délégué

(078617.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ROUDENECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 75, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 70.516.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07421, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROUDENECK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signature

(078618.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SCANCARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 33.669.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07424, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCANCARGO S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signature

(078624.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SCANCARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 33.669.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07426, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCANCARGO S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078626.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

RUWA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 73.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07422, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUWA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(078620.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SEMISTEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.485.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEMISTEEL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

(078621.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

OLDALINVEST S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 79.192.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(078622.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 68.329.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(078623.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.
